

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE du mardi 17 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est rassemblé, à 09h30, salle Georges Rumén, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

**Pouvoir :** LE GAOUYAT Samuel à CONNAN Josette.

**Absents excusés :** LE MOIGNE Yvon ; PARISCOAT Dominique ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy.



**DELBU2024-09-072**

**Développement économique :** Cession d'un terrain à la SAS TILLY Michel, Zone d'Activités de Poul Vran à Plouisy

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le procès-verbal d'installation du Conseil d'Agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e)s du 15 juillet 2020 ;

**Vu** la délibération n°DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Bureau communautaire ;

**Vu** le Projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération affirmant dans son Axe 2 son souhait de « s'affirmer comme un territoire d'opportunités et de conquêtes pour les entreprises » ;

**Considérant** le courrier du Vice-Président en charge de l'Economie à l'Agglomération, en date du 15 avril 2024, proposant une solution foncière à la SAS Tilly Michel et le courrier en réponse, en date du 5 mai 2024 ;

**Vu** la délibération n°2021-07-124 du Conseil d'Agglomération du 06 juillet 2021 portant sur la révision des prix de cession en zones d'activités ;

**Vu** l'avis des Domaines émis en date du 11 juin 2024 et établissant la valeur vénale du terrain à 20 € le mètre carré ;

**Considérant** la demande de la SAS Tilly Michel d'acquérir le lot désigné ci-après :

# Délibération

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le 02.10.2024

ID : 022-200067981-20240917-DELBU2024\_09\_72-DE

DESIGNATION : COMMUNE DE PLOUISY

Lot d'une superficie d'environ 2 400 m<sup>2</sup> (surface exacte à délimiter par document d'arpentage) correspondant aux parcelles suivantes :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse	superficie
B	1161 p	LIORS AN GUERN	24 a 00 ca environ

**Considérant** que la cession de ce terrain s'inscrit dans le cadre d'une opération d'optimisation foncière plus globale à l'échelle de la zone d'activités, en concertation avec une autre entreprise et les services de l'Agglomération ;

**Considérant** que l'acquéreur supportera la T.V.A (sur marge ou sur le prix total en fonction du régime appliqué lors de l'acquisition de la parcelle), Guingamp-Paimpol Agglomération ayant pris la position d'assujettie ;

**Considérant** que les frais d'actes, droits, taxes et honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

**Considérant** que le paiement du prix interviendra au comptant le jour de la signature de l'acte de vente et qu'il en sera de même pour la T.V.A. ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire à l'unanimité :

- Valide la cession à la SAS Tilly Michel, ou toute personne ou société pouvant s'y substituer, du terrain désigné ci-dessus, sans exception ni réserve, aux conditions stipulées précédemment, prévoyant notamment une cession au prix de 20 € HT le m<sup>2</sup>,
- Donne tout pouvoir au Président ou à son représentant pour signer le protocole d'accord puis l'acte de vente à intervenir et toutes pièces qui s'y rapportent ainsi que plus généralement pour faire le nécessaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

